



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 8 mars 2018

### **COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017 ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Le groupe TF1 a déposé le 8 mars 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le document de référence sur l'exercice 2017. Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé à partir du site Internet de la Société <http://www.groupe-tf1.fr>. La version anglaise sera disponible le 15 mars 2018.

Il est également disponible sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le document de référence 2017 inclut notamment le rapport financier annuel, le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte, le descriptif du programme de rachat d'actions, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations relatives à leurs honoraires.

**GROUPE TF1**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - [vduval@tf1.fr](mailto:vduval@tf1.fr)**  
**DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - [comfi@tf1.fr](mailto:comfi@tf1.fr)**  
**@GroupeTF1**

